

## ANNEXE 2

### Historique du Parc régional du Massif du Sud

En plein cœur des Appalaches, se dresse une pittoresque zone montagneuse connue sous le nom de «Massif du Sud». Située à environ 75 km au sud-est de Québec, la zone du Massif couvre une superficie de 109 km carrés. Son périmètre englobe une partie de la paroisse de Saint-Philémon au nord, de St-Magloire à l'est, de St-Luc au sud et de Buckland à l'ouest dans le comté de Bellechasse.

**De 1951 à 1981** la population des quatre municipalités a subi une diminution de 40.7% passant de 5 618 à 3 332. Plusieurs démarches ont été effectuées depuis les années 60 pour contrer l'hémorragie démographique et établir une stratégie de développement basée sur une meilleure utilisation des ressources.

**En 1967**, prévision de création d'un parc de conservation et de récréation de 199 km<sup>2</sup> appelé « Parc Bellechasse ».

**En 1970**, douze (12) maires venant des municipalités de Bellechasse (St-Camille, Ste-Sabine, St-Magloire, Saint-Philémon, Buckland, St-Damien) et de Dorchester (St-Luc, St-Nazaire, St-Malachie, St-Léon-de-Standon, Ste-Germaine, St-Odilon) se réunirent et d'un commun accord lancèrent l'idée d'un Parc régional dans la région. Ils s'adjoignirent deux (2) membres du comité de développement de Côte Sud (CDCS) et deux (2) membres de l'Office de développement de la région de l'Etchemin (ODRE) sous la présidence de l'OPDQ (l'Office de planification et de développement du Québec). La grande étendue du territoire et le nombre d'intervenants avec des visions différentes ralentirent l'évolution du projet.

**En 1971**, dans le cadre d'un programme Perspectives jeunesse, 25 étudiants produisirent 398 documents, 125 cartes, 154 graphiques, 1 maquette, 410 pages de texte, le tout en relation avec la création d'un parc régional dans le Massif du Sud.

**En 1973**, dans le cadre de la campagne électorale provinciale, le député sortant et Ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, M. Gabriel Loubier, fit du développement du Parc régional du Massif du Sud son cheval de bataille. M. Loubier ne fut pas réélu, ce qui eut comme effet le remisage du dossier et le refroidissement des attentes.

**En 1975**, une thèse de maîtrise portant sur l'aménagement du territoire du Parc régional est déposée par Monsieur Frankie Lafontaine.

**En 1980**, le regroupement de citoyens de Saint-Philémon, en un comité de développement économique dont les objectifs étaient de stimuler l'économie de la municipalité et ainsi provoquer un certain développement, revenait à la charge avec l'idée d'aménager une partie de leur territoire propice aux activités de plein air. Le

comité fit appel à l'Université Laval pour la collaboration d'un expert.

C'est ainsi qu'en l'espace de quatre (4) ans, quatre (4) programmes fédéraux impliquant seize (16) personnes pour une somme de 52 560 \$ vinrent à produire un document en sept (7) fascicules intitulé «Aménagement intégré des ressources du Massif du Sud». En même temps le Comité de développement économique de Saint-Philémon (CDESP) avec cinquante (50) membres firent quarante-cinq (45) réunions dans leur municipalité comme à l'extérieur et investirent 7 612 \$ en plus de dons sous forme de temps bénévole et prêt gratuit de locaux pour supporter et faire connaître le projet présenté par M. Roger Joannette. Ce dernier a élaboré le premier «Plan d'aménagement et de gestion intégré des ressources» où déjà des lignes directrices de développement étaient tracées en ce qui touche les activités de récréotourisme (secteur des Trois Fourches, sentier, camping, etc.)

En 1982, aménagement d'une première piste de ski de fond appelée « Sentier Bellechasse » par le biais d'un projet Été Canada, pour étudiants.

**En 1983**, les quatre (4) municipalités de Saint-Philémon, St-Luc, Buckland et St-Magloire délèguèrent chacune deux (2) individus et financèrent pour 2 000 \$ le comité provisoire qui avait comme mandat d'enclencher des négociations avec différents ministères et de fonder une association accréditée représentative de la région.

En 1984, les lettres patentes de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS), organisme à but non lucratif, sont délivrées le 1er février 1984. Les trois principaux objectifs de la CADMS étaient entre autre:

- Aider une population régionale à élaborer des projets sectoriels et multisectoriels pour développer le Massif du Sud.
- Mettre en valeur ce territoire en utilisant le concept d'aménagement intégré des ressources.
- Viser dans l'élaboration des projets de développement sectoriels à créer de l'emploi saisonnier et permanent pour contrer le fort taux de chômage de la population de ce territoire et l'exode de ses jeunes.

L'Assemblée de fondation se déroule **le 9 mai 1984**, à St-Magloire après une campagne de recrutement très bien structurée qui donna à la nouvelle Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, un membership de 710 membres dont 65 organismes qui contribuèrent pour une somme de 7 600 \$. Les 4 municipalités réinjectèrent 6 000 \$ et délèguèrent 2 personnes chacune pour siéger sur le conseil d'administration. Ce dernier est composé de 15 personnes dont 8 nommées et 7 élues. Avec l'aide de différents projets et grâce à l'embauche d'un agent de développement, cinq emplois furent créés et dotèrent la Corporation de matériel publicitaire et de documents de planification fort intéressants. Ce matériel permit de mieux informer la population régionale sur l'ampleur du projet et aussi de présenter au

gouvernement du Québec une demande de subvention pour des travaux bien précis.

La municipalité de Saint-Philémon investit 35 000 \$ dans la reconstruction de 2 km du chemin St-Alexis, voie d'accès au Parc.

Les MRC de Bellechasse et des Etchemins donnent leur appui à la création d'un parc régional dans le Massif du Sud visant le développement intégré des ressources de ce territoire. Il est aussi demandé à l'Office de planification et de développement du Québec, OPDQ, que ce secteur soit considéré comme pôle majeur de développement touristique et qu'il fasse l'objet d'un contrat de développement.

**En 1985**, la Corporation intensifie ses démarches afin de publiciser son projet sur la rive-sud de Québec, soit de Montmagny à Lotbinière et de Québec à la frontière du Maine, ce qui a permis d'accroître son membership à 1 100 membres dont 75 organismes. De plus, de nombreuses rencontres avec les ministères du Loisir, Chasse et Pêche et l'Office de Planification et de Développement du Québec aboutirent en juillet à l'octroi d'une subvention de 605 000 \$ pour la création, l'aménagement et le développement du Parc régional du Massif du Sud. Les travaux débutèrent en octobre.

Les 4 municipalités ont continué à supporter financièrement la Corporation en plus de participer, pour une contribution équivalente à 20% du montant total, à la réalisation des travaux, soit 150 000 \$.

La Corporation acquiert des terrains afin de mieux contrôler le développement du Massif du Sud et poursuit ses efforts pour promouvoir le Parc régional auprès des gens d'affaires afin d'amorcer des activités récréotouristiques et acéricoles sur le territoire du Massif du Sud.

En avril 1987, le comité de ski alpin de la CADMS dévoile une étude de préfaisabilité réalisée par la firme ADS portant sur un projet d'implantation d'un centre de ski alpin dans le Massif du Sud. Les coûts de projet sont évalués à 7 050 000 \$ pour un centre de ski de calibre intermédiaire et un potentiel de 275 000 jours/ski.

En mars 1988, création de la Coopérative La station touristique Massif du Sud, organisme à but lucratif.

Printemps 1989, la CADMS cède en emphytéose, pour 99 ans, différents terrains d'une superficie estimée à 158 hectares afin de permettre l'aménagement d'une station de ski alpin.

À l'automne 1989, mise en place d'une société de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) pour attirer des investisseurs grâce aux abris fiscaux de cette organisation.

Mise en place d'une compagnie à but lucratif « Station touristique Massif du Sud Inc. » dont les deux seuls actionnaires sont : La Coop à 51 % et la SPEQ à 49 %. La station touristique débute, le 15 décembre, sa première saison de ski avec des investissements de 5 millions de dollars, dont une aide financière de 250 000 \$ du Gouvernement provincial, et plus de 2 000 heures de bénévolat. Plus de 450 personnes différentes investissent pour réaliser ce projet. La municipalité de Saint-Philémon bâtit un pont et la route d'accès à la station.

**En 1990**, début de l'implantation du Village Alpin du Massif du Sud avec plus de 250 terrains résidentiels et commerciaux, réalisation d'un réseau d'égout et d'aqueduc et d'un plan d'urbanisme exhaustif en collaboration avec les municipalités de Buckland et de Saint-Philémon. Un investissement de 2,5 millions de dollars. Ce village voit naître des condos qui permettent d'offrir de l'hébergement aux pieds des pentes de ski.

Mise en place d'un système d'enneigement artificiel par la Station. Investissement de 1 000 000 \$ dont une aide de 850 000 \$ du gouvernement provincial.

**En 1991**, le Ranch Massif du Sud s'implante près du secteur des Trois Fourches et vient amorcer la vocation 4 saisons du territoire Massif du Sud.

**En 1992**, le Centre motoneige et sportif Massif du Sud s'implante dans le secteur sud du Parc régional et devient le premier équipement récréotouristique d'importance dans le secteur. Ce projet représente un investissement de 300 000 \$ dont une aide financière de 170 000 \$ du Gouvernement fédéral dans le cadre du programme PAZD.

La même année la CADMS est la lauréate régionale du Grand Prix du tourisme dans la catégorie développement et est parmi les trois finalistes au Grand Prix National avec le château Montebello et la Station Owl's Head.

En 1993, les organismes Coop de la Station touristique Massif du Sud, la SPEQ et la Station touristique Massif du Sud Inc. sont mis en faillite.

À l'automne 1993, des investisseurs forment l'entreprise « La station touristique Massif du Sud 1993 Inc. » et acquièrent les actifs des entreprises mises en faillite.

**En 1995**, le ministère des Affaires municipales publie le Cadre de référence de la politique à l'étude du gouvernement pour la création de Parcs régionaux, qui vient préciser les pouvoirs et responsabilités des MRC dans le processus de création de Parcs régionaux. Diverses réunions de travail et de concertation avec les intervenants concernés, les quatre municipalités limitrophes et les MRC de Bellechasse et des Etchemins sont tenues pour parvenir à un consensus de développement. Déjà, un consensus sur la vocation récréotouristique quatre-saisons des terres publiques du Parc régional et sur la création d'un organisme central gestionnaire est obtenu de la part des participants avec comme objectif que le Parc régional du Massif du Sud

devienne un levier économique et un projet de développement régional.

Les MRC des Etchemins et de Bellechasse en collaboration avec tous les intervenants du Massif du Sud confient à M. Guy Boudreau le soin de procéder à l'élaboration d'un Plan d'aménagement et de gestion provisoire pour la création du Parc régional Massif du Sud qui mettra essentiellement en valeur le développement des activités d'écotourisme et d'interprétation à partir des noyaux de services existants (Station de ski, Ranch Massif du Sud, Centre de motoneige). Une première version de ce plan est déposée en octobre 1995 à l'ensemble des intervenants du Parc.

Réalisation du premier projet d'investissement dans le cadre du nouveau programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVMF) pour un montant de travaux de l'ordre de 90 000 \$. La part du milieu y est investie par la CADMS. Ce projet de même que les suivants inscrits dans le PMVMF serviront à aménager et réaménager des sentiers pour leur donner une vocation multifonctionnelle.

**Parallèlement dans les années 95-96**, le ministère des Ressources naturelles du Québec lance un groupe de travail interministériel sur le concept de «Forêt Habitée» en vue de l'implantation de projets-pilote dans plusieurs régions du Québec. Les MRC de Bellechasse et des Etchemins manifestent dès le mois de novembre 1995 au gouvernement leur intérêt à ce que le Parc régional du Massif du Sud soit reconnu comme projet témoin du concept de forêt habitée dans la région Chaudière-Appalaches.

**Le 29 janvier 1996**, la MRC de Bellechasse recevait une lettre de Monsieur François Gendron, ministre des Ressources naturelles, confirmant le projet du Parc régional Massif du Sud comme projet-témoin de Forêt habitée et allouant, une aide financière de 50 000 \$ pour appuyer la mise en place de l'organisation nécessaire au bon déroulement du projet ainsi que l'élaboration d'un plan de développement. M. Claude Gagné, aménagiste, est embauché comme coordonnateur du projet.

Le cadre de référence sur la création des Parc régionaux du ministère des Affaires municipales et la reconnaissance du territoire comme projet-témoin de Forêt Habitée par le ministère des Ressources naturelles ont permis de relancer la création du Parc régional de manière tangible. Un comité provisoire sur la création du Parc régional Massif du Sud a amené autour d'une même table plusieurs intervenants tant publics que privés : Les MRC de Bellechasse et des Etchemins, les municipalités de Saint-Philémon, de Buckland, de St-Magloire et de St-Luc, les bénéficiaires des CAAF des unités de gestion 034 et 035, la Station touristique Massif du Sud, le Ranch Massif du Sud, le Groupement faunique du triangle de Bellechasse et la CADMS. Ce comité a été accompagné dès la première heure de fonctionnaires du MRN, du MAM et du secteur Faune.

Les prémisses du concept de forêt habitée amènent cependant à redéfinir le Plan

d'aménagement et de gestion proposé du Parc régional pour répondre aux objectifs poursuivis par le programme de forêt habitée du gouvernement. Dans le cadre de ce concept, le développement du territoire doit être basé sur l'exploitation intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier dans un optique de développement durable. Il faut donc élargir les aspects du plan proposé, concentré à première vue sur les activités récréotouristiques, pour dorénavant englober la forêt, la faune et la villégiature dans la démarche de gestion et d'exploitation du territoire. Un agent de projet mène à terme le Plan d'aménagement et de gestion ainsi qu'une étude de faisabilité qui sont **déposés en octobre 1997** (Claude Gagné).

**En 1996**, le Camp forestier de St-Luc-de-Bellechasse développe les thématiques liées à l'exploitation forestière, sous l'impulsion du Groupe pour l'amélioration et le développement de St-Luc-de-Bellechasse (GAD).

**En 1998**, les MRC de Bellechasse et des Etchemins créent par règlement le Parc régional du Massif du Sud. Par la suite, l'assemblée nationale du Québec adopte un projet de loi privé (numéro 277) qui permet aux deux MRC impliquées de déléguer la gestion du Parc régional Massif du Sud à un organisme à but non lucratif. Les MRC confient cette gestion à la Société de gestion du Parc régional Massif du Sud, organisme à but non lucratif créé à cet effet. Rappelons qu'à cette époque, un litige judiciaire opposait la CADMS au Ranch Massif du Sud, d'où la décision de créer un nouvel organisme sans but lucratif à qui la mission de développer le Parc serait confiée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés et élus par collège électoral :

- Collège électoral MRC : deux postes nommés, un poste pour la MRC de Bellechasse et l'autre à la MRC des Etchemins;
- Collège électoral MUNICIPALITÉS : quatre postes nommés pour chacune des municipalités riveraines (Saint-Philémon, Buckland, St-Luc et St-Magloire);
- Collège électoral FORÊT : trois postes sont alloués à ce collège électoral. Deux postes élus pour chacun des bénéficiaires de CAAF (034 et 035) et un poste élu auprès des propriétaires acéricoles sur le territoire;
- Collège électoral RÉCRÉO-TOURISME À BUT LUCRATIF : trois postes sont alloués à ce collège électoral. Un poste nommé pour la Station touristique Massif du Sud et un pour le Ranch Massif du Sud et un poste élu pour les autres entreprises récréo- touristiques à but lucratif (École de ski, boutique de ski, pourvoirie Safari Ranch, etc...);
- Collège électoral RÉCRÉO-TOURISME À BUT NON LUCRATIF : trois postes élus sont alloués à ce collège électoral. Un des trois postes doit appartenir à un organisme faunique du territoire (Groupement faunique du triangle de Bellechasse, etc...), les deux autres vont à des organismes œuvrant dans le domaine récréo-tourisme (CADMS, Hébergement Massif du Sud, le Centre de motoneige, le Camp forestier de St-Luc, les clubs de motoneige et de Quad, autres);
- Collège électoral PROPRIÉTAIRE : un poste élu est alloué pour l'ensemble des

propriétaires de terrain à l'intérieur du territoire du Massif du Sud (propriétaire de lots, propriétaire de terrain dans le village alpin);

- Cinq postes d'ACCOMPAGNEMENT : ces cinq postes nommés ont le droit de parole, mais ils n'ont pas le droit de vote. Ces postes sont attribués à cinq représentants des ministères suivants : Affaires Municipales, Faune et Parc régionaux Québec, MRN secteur terre, Forêt Québec – Unité de gestion 034 et Forêt Québec – Unité de gestion 035;

**En 1999-2000** Une aide financière de Développement économique Canada de 70 000 \$ par année pendant trois ans est accordée pour l'engagement d'un directeur général, en la personne de M. Alain Bernard, pour la gestion des opérations.

**En 2001**, l'entente générale pour l'exploitation des terres publiques du Parc régional est signée entre les MRC et le ministre des Ressources naturelles, la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, le ministre responsable de la Faune et des Parcs, le ministre de l'Environnement, la présidente directrice générale de la Société de la Faune et des Parcs du Québec.

Un plan de développement quinquennal du Parc régional du Massif du Sud est déposé en juin 2001.

Suite au départ de M. Bernard, Mme Johanne Mercier assure la direction du Parc de 2001 à 2005.

**En 2002**, l'aide financière accordée par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme de Développement Économique Canada se termine. Par la suite le financement des opérations est fait de façon sporadique et par des budgets discrétionnaires :

- Une aide financière de 40 000 \$ du ministère des régions permet de terminer l'année financière 2001-2002;
- La SÉPAQ arrive à une conclusion défavorable relative à la prise en charge du projet du Parc régional;
- Vers la fin de l'année, faute de financement, le Parc régional du Massif du Sud doit arrêter ses opérations et les employés sont mis à pied.

**En 2003**, le Gouvernement du Québec annonce une aide financière temporaire de 130 000 \$ permettant les opérations récréotouristique du Parc régional. En novembre, la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, obtient de l'aide financière temporaire supplémentaire.

**En 2004**, négociation d'un protocole d'entente pour la délégation de gestion foncière de la zone intensive par le ministère des Ressources naturelles aux MRC. Un comité d'orientation est mis en place pour revoir l'ensemble des opérations de la Société de

gestion et trouver des pistes de solution afin d'augmenter l'apport de revenus autonomes et permettre une meilleure efficacité opérationnelle.

**En 2005**, la Société de gestion obtient une aide financière du ministère des Affaires municipales et des Régions de 230 000 \$ répartie sur cinq ans afin de lui permettre d'opérer et de trouver des solutions de viabilité à long terme. M. Gratien Picard est embauché comme directeur de la Société de gestion du Parc Massif du Sud.

**En 2006**, une entente concernant l'utilisation et l'entretien des sentiers est signée entre le Ranch Massif du Sud et la Société de Gestion du Parc régional du Massif du Sud. M. René Godbout est embauché à titre de directeur de la Société de Gestion.

**Le 27 janvier 2007**, un colloque sur l'avenir du Parc régional a lieu à Buckland afin de faire le point sur l'avenir du Parc régional. Les deux points qui ressortent de ce colloque portent sur le financement et le mode de gestion du Parc régional.

**En février 2007**, les deux MRC mettent en place un Comité de liaison pour faire le point sur tout le dossier au Parc régional du Massif du Sud, le tout en relation avec les problèmes de financement du Parc et de la Société de Gestion. Quatre éléments devaient être regardés par le comité soit :

- Révision de la structure de gestion du Parc régional en regard des responsabilités financières des MRC à l'égard des organismes mandataires;
- Analyse et révision du cadre financier du Parc régional;
- Identification des responsabilités légales des MRC;
- Perspective d'avenir.

**En juin 2007**, le Comité de liaison recommande de confier à un seul organisme la mission du développement du Parc régional, soit la CADMS, à condition que cette dernière modifie ses règlements généraux quant à la composition de son Conseil d'administration. Les MRC prennent donc l'orientation d'assurer le contrôle de la gestion et du développement du Parc.

Le Conseil d'administration de la CADMS serait composé des préfets et directeurs généraux de chaque MRC (4 postes), d'un représentant des municipalités de Buckland, Saint-Philémon, Saint-Luc et Saint-Magloire et d'un membre expert à être nommé par le Conseil d'administration pour un total de 9 membres.

**En 2008**, suite à l'orientation prise par la MRC et compte tenu d'un déficit accumulé de 15 000 \$, la Société de Gestion met fin à ses opérations le 31 mars. La MRC de Bellechasse accepte d'assurer le remboursement de la dette accumulée qui lui sera remboursée advenant que le Parc régional dispose, dans le futur, de revenus suffisants.



Les MRC dans leur désir de trouver un financement récurrent du Parc décident d'analyser une source de financement reliée à la mise en place d'un projet éolien dans le Parc.

La firme Saint-Laurent Énergie sort gagnante d'un appel d'offres d'Hydro-Québec pour la fourniture d'énergie d'origine éolienne à partir du Parc régional du Massif du Sud. Elle réalise une étude d'impact pourtant sur ce projet. Le projet prévoyait la mise en place de 75 éoliennes de 2MGW.

**En 2010**, les 2 MRC conviennent d'une entente avec le MRNF relativement à l'extension de la zone intensive du Parc régional. Cette négociation garantit aux MRC les revenus des baux de location des éoliennes situés à l'intérieur de cette zone, dont ceux provenant de l'implantation des éoliennes.

Les MRC concluent une entente avec Saint-Laurent Énergie pour le versement d'une redevance annuelle de 75 000 \$ devant servir exclusivement au fonctionnement du Parc.

En décembre, les audiences publiques du BAPE se tiennent sur le projet éolien du Massif du Sud.

En 2011, il embauche M. Jean François Préfontaine comme directeur général du Parc le 28 novembre.

Émission du décret gouvernemental autorisant la réalisation du projet éolien de 150 MGW.

**En 2012**, le promoteur du parc éolien du Massif du Sud (EDF/Enbridge) termine l'érection des éoliennes et la mise en service du parc éolien commence à la fin de l'année. Le parc éolien est inauguré officiellement en juin 2013.

**En 2014**, révision du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Massif du Sud. Il est adopté par les MRC au mois de mars 2014.